



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 septembre 2026

DATE DE CONVOCATION
18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Jacqueline DALLA TORRE, M. Sébastien DONET, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h50), M. Simon GEVREY (pouvoir de M. Jérôme MASSON), Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN (pouvoir de M. Laurent POST), M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, Mme Sarah ROUILLON, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : M. Benjamin BONIN, Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h50), M. Denis JORAND (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jérôme MASSON (pouvoir à M. Simon GEVREY), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO, M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST (pouvoir à Mme Aline GRANDJEAN), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à Mme Françoise GAUTHEROT), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux finances, aux ressources humaines.

Membres en exercice	45	Délibération n°24/09/2026/09
Présents	36	Objet : Versement d'une subvention à la Fondation « Les
Pouvoirs	06	Apprentis d'Auteuil » au titre de l'année 2026
Votants	42	

Vu, la délibération n° 26/02/2026/19 du Conseil communautaire approuvant le budget primitif 2026,

Vu, la délibération n°17/04/2025/08 du Conseil communautaire approuvant la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21),

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) assure des compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire : pour la politique « Jeunesse » concernant notamment la coordination de la politique « Enfance et Jeunesse » du territoire, en lien avec les associations du territoire, le montage d'animation et d'événementiels auprès de la jeunesse.

De plus, la CCPD s'est engagée par sa Convention Territoriale Globale 2025-2029, et notamment à travers l'axe 3, à agir pour l'inclusion et la prévention afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités en soutenant ses habitants, du parcours éducatif jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle.

La fondation « Les Apprentis d'Auteuil » agit depuis 160 ans auprès des jeunes et des familles les plus fragiles, en les aidant à bâtir un avenir meilleur. Elle accueille, éduque, forme et insère plus de 40 000 jeunes en difficulté. Elle accompagne également 9 000 familles dans leur rôle éducatif. Avec plus de 450 établissements et dispositifs, la fondation est présente sur tout le territoire français, en métropole et dans les Départements ou Régions d'Outre-Mer (DROM).

Installé en 2012 dans le bassin de vie côte-d'orien, « Les Apprentis d'Auteuil » a développé 3 activités sur le département :

- Protection de l'enfance : avec une Maison d'Enfance à Caractère Sociale et trois foyers mineurs non accompagnés,
- Parentalité : avec une maison des Familles,
- Pôle Formation Insertion : qui accompagne les jeunes dans leur insertion socioprofessionnelle.

Depuis janvier 2024, la fondation « Les Apprentis d'Auteuil », reconnue d'utilité publique, s'est installée à Genlis, dans le cadre du dispositif de l'État qui consiste à repérer et remobiliser les jeunes de la Plaine Dijonnaise, en proposant une offre de service « d'aller vers » en Plaine dijonnaise. Elle accompagne plus de 40 jeunes par an, en levant les freins socioprofessionnels comme l'administratif, le logement, la mobilité et l'accès aux droits d'une manière générale (recensement). Avec un local situé à Genlis et un véhicule 9 places, l'équipe du « Boost Rural », composé d'un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) et d'un médiateur, peut tant aller à la rencontre des jeunes que leur proposer un lieu d'ancrage. Une permanence pour les sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance est également tenue.

Par courrier en date du 8 octobre 2025, la Directrice du Pôle Formation Insertion des Apprentis d'Auteuil, Madame Marion Frère a adressé à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise une demande de soutien financier ainsi qu'un bilan des actions engagées sur notre territoire.

La fondation « Les Apprentis d'Auteuil » est un partenaire engagé et investi dans l'ensemble des actions portées par la CCPD depuis 2024 (Festi'Jeunes, CTG, Vers demain, Forums des métiers) et son action est ancrée dans un maillage partenarial local et dynamique.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS
03.80.37.70.12
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



En ce sens, il est proposé d'allouer une subvention à hauteur de 5 000,00 € (cinq mille euros) pour soutenir l'action de repérage et de remobilisation des jeunes du territoire qui sont sans solution (ni en étude, ni en formation, ni en emploi) au titre de l'année 2026.

Considérant, l'avis favorable de la 6^{ème} Commission « Enfance Jeunesse » qui s'est réunie le 12 janvier 2026,

Considérant, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission « Finances, ressources humaines, mutualisation » qui s'est réunie le 16 juin 2026,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'octroi par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention d'un montant de 5 000,00 € (cinq mille euros) au bénéfice de la Fondation « Les Apprentis d'Auteuil » au titre de l'année 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 24 septembre 2026

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA

Date de signature : 29/09/2026

Qualité : Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER